



## Suspension de permis suite à une conduite en état d ivresse

Par **bouna abdoul**, le **07/12/2016** à **14:03**

Bonjour ,

j, ai été contrôlé positif. j, ai soufflé à 1h 50 et à 2 h ils m, ont demandé de souffler à nouveau. puis ils m, ont emmené en cellule .confisquer mon permis et m, ont donné une convocation et m, ont remis les clés de voiture, sans me donner le papier de la suspension de mon permis .ce papier m, à été donné une semaine après que suis venu répondre à une audience libre au commissariat. Après l, audience j, ai attendu une demi heure pour connaître la sanction qui est de 3 mois sans permis et je suis chauffeur livreur .est ce que j, ai des chances qu'un avocat m, aide à réduire ce Temp, j'ai pas encore reçu l, avis préfectoral .  
En vous remerciant d'avance

Par **Maitre SEBAN**, le **07/12/2016** à **14:46**

Bonjour,

Il y a malheureusement peu de recours sur cette suspension préfectorale.

Il faut tout de même vérifier qu'elle ne comporte pas d'irrégularités permettant de la faire annuler.

Nous avons plus de marge de manoeuvre au tribunal via les vices de procédure et la plaidoirie.

Attention également cette infraction entraîne la perte de 6 points sur le permis de conduire.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>  
[avocat permis de conduire](#)